



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 10 - Septembre 2019

Edito



Lors de notre Commission Exécutive de juillet, la préoccupation sur nos retraites était grande.

La volonté de s'impliquer dans la lutte pour les défendre et les améliorer s'est clairement manifestée. Il nous est donc paru important de se former et de débattre pour enrichir nos argumentaires et notre réflexion. Nous devons dès à présent informer partout pour lancer une grande mobilisation contre la réforme que veut nous imposer Macron pour baisser nos pensions et droits à retraite.

La CNRACL est dans notre champ une des dernières caisses de retraites à avoir un Conseil d'administration élu, où la CGT gagne des avantages pour les retraité.e.s et notamment les plus pauvres, comme pour les aides du Fonds d'action sociale. Connaître et faire connaître ses actions et son fonctionnement est donc primordial pour les retraité.e.s de la Fonction Publique Hospitalière.

Il faut également dans les territoires, préparer les élections au CA de la CNRACL prévues l'année prochaine afin de permettre à nos élu.e.s CGT de continuer à travailler pour l'intérêt des retraité.e.s et des futur.e.s retraité.e.s. L'UFR propose d'être partie prenante avec la fédération pour la préparation de ces élections en lien avec notre combat contre une réforme de retraite très régressive.

Tout cela s'inscrit tout naturellement dans la perspective des luttes qui se profilent dès cette rentrée et dans lesquelles les retraité.e.s ont toute leur place. Pour reprendre la pittoresque métaphore méditerranéenne, que je vous laisse découvrir au fil de cette lettre, refusons les oeillères et ne tournons pas en rond au profit des plus riches ! Sachons regarder au-delà de ce que l'on veut bien nous montrer.

Bonne lecture et bonnes luttes !

Hélène MICHAULT,
Secrétaire générale de l'UFR Santé Action sociale.

Sommaire

- Hommage à Alain HARIMZA p.2
- Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur l'avenir d'ADP p.3
- Compte-rendu de la CE de l'UFR 2 et 3 juillet p.4-6
- Questionnaire CGT : Consultation des syndiqué.e.s p.6
- Appel UFR à la mobilisation p.7-8
- L'action sociale de la CNRACL p.9-10
- Élections CNRACL 2020 p.11
- Rapport du COR 2019 p.12



Sans doute, plusieurs d'entre vous n'ont pas connu Alain, ou l'ont connu dans d'autres responsabilités au sein de la Fédération. Alain était militant de notre UFR depuis 2011. C'était un homme chaleureux et droit dans sa volonté de défendre la classe ouvrière, de lutter pour la fraternité et la solidarité entre les Peuples.

Les camarades de l'UFR qui l'ont cotoyé, nous sommes plusieurs ici dans cette salle, n'entendront plus ses métaphores qui nous faisaient parfois sourire. On y croisait des chameaux, des palmiers et des déserts mais on y entendait les coups de bâton pleuvant sur les épaules d'un peuple opprimé par la colonisation. Avec humour, mais avec gravité, il savait faire le lien entre son passé, ce passé d'une grande partie de l'Humanité, et la situation d'aujourd'hui où le capitalisme opprime de plus en plus, où les tenants du Pouvoir pensent avoir tous les droits !

Alain nous a quitté, brutalement et bien trop tôt, emporté en quelques mois par un cancer.

Je me permets d'emprunter à Olivier Jouchter, Secrétaire-adjoint de l'UCR dont Alain était aussi un dirigeant, des extraits de son hommage lors de l'inhumation d'Alain :

« Quelle mauvaise blague que celle que tu nous as fait le samedi 18 mai, en partant sans nous faire ton couscous, alors que tu nous l'avait promis, celui que tu as cuisiné et partagé avec tellement de monde tout au long de ta vie...

Dans ton regard aux yeux brillants comme des pierres précieuses, il y avait toute ton humanité. Et je crois bien que quand tu parlais de tes enfants et petits-enfants, tes yeux s'illuminaient encore plus, tant tu avais d'amour et de fierté pour ta jolie tribu...»

...L'émotion nous a tous gagnés : « Tu avais le cœur sur la main et la convivialité qui allait avec » a dit Evelyne.... Tu détestais l'injustice et tu as su te mettre au service des autres pour réduire les inégalités et les fractures sociales. Ta formation d'instituteur au Maroc t'as permis d'aider beaucoup de personnes à acquérir la lecture et l'écriture. En France, dès 1971, tu répondras à la sollicitation d'une Union Locale de Seine-Saint-Denis pour donner des cours d'alphabétisation aux travailleurs émigrés....

...Tu savais bien qu'il fallait d'abord revendiquer pour obtenir des avancées sociales, et que rien ne venait sans luttes. Tu le savais parce que toute ta vie il a fallu que tu te battes. D'ailleurs si tu étais un livre ou un écrivain, tu ferais partie de la famille des Zola ou Steinbeck, de ceux qui nous parlent de la vraie vie. Tu nous raconterais ton parcours et beaucoup seraient étonnés à ce récit. Tu nous dirais pourquoi tu as connu les prisons de Hassan II et tant d'autres choses et nous serions ébahis à ton récit !.

...Philippe Martinez, Secrétaire Général de la CGT, a tenu lui aussi à t'adresser un dernier hommage où il parle de la fierté et de la reconnaissance de t'avoir cotoyé dans ton engagement à l'Espace International de la CGT .

Alain, ton souvenir va rester bien vivant.

Nous ne pourrons plus manger un couscous sans penser à toi. Le tien était le meilleur qui soit, chaque boulette, chaque grain de semoule travaillés à la fraternité et à l'amitié.

➔ Voir l'interview d'Alain qui retrace son parcours sur le site de l'UCR :

https://www.youtube.com/watch?time_continue=44&v=fcyI_B89TJg

Une explication imagée de la lutte de classe, par Alain HARIMZA

Pour imaginer l'exploitation capitaliste, notre camarade Alain HARIMZA se faisait un plaisir, en CE de l'UFR, de nous conter cette fable :

« Pour tourner la roue de la noria, on met des œillères au dromadaire pour qu'il ne soit pas tenté par l'eau qui coule grâce à ses efforts, mais aussi pour qu'il ne puisse pas détecter la présence de son maître qui fait la sieste sous un caroubier plus loin. Alors, le dromadaire continue à tourner sans interruption ».

Quelques infos pour comprendre cette fable méditerranéenne :



Un puit à noria à traction animale (dromadaire les yeux bandés)

La noria, inventée par les ingénieurs grecs à l'époque hellénistique (III siècle avant JC) permet de remonter l'eau d'un puits. Elle combine une roue à aube et une roue à augets dont le contenu se dévide dans un réceptacle.

Le caroubier est un arbre au tronc massif typique de Méditerranée. Apprécié pour son ombrage, il est aussi cultivé pour ses fruits, les caroubes, aux usages multiples en cuisine comme en phytothérapie.



Votons et faisons voter pour « Affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris » : une escale vers la démocratie

La procédure pour demander un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) sur l'avenir d'ADP (Aéroports de Paris) a été gagnée, c'est la première étape d'un processus complexe et c'est une première en France !

Exigeons plus de démocratie, dans la capacité des citoyennes et citoyens à décider du devenir des biens et richesses de la nation, ce qui n'a pas été le cas, par exemple, lors des privatisations des autoroutes, l'aéroport de Toulouse...

Voir les explications sur ce RIP sur le site de la CGT :

<https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>



Pour gagner ce référendum, il faut maintenant que 4,7 millions de citoyens et citoyennes le demandent dans un délai de 9 mois (du 13 juin 2019 au 13 mars 2020).

Il suffit de se munir de sa carte d'identité et de sa carte d'électeur et de signer le formulaire de soutien en ligne du Ministère de l'intérieur :

https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours



Compte rendu CE UFR Santé Action sociale 2 et 3 juillet 2019



1. Point Actualité revendicative

► RAPPORT D'ACTUALITÉ (HÉLÈNE MICHAULT) SUIVI D'UN DÉBAT;

ACTUALITÉ INTERNATIONALE :

au regard des débats et du vote du congrès confédéral nous devons avoir un débat sur notre activité internationale sur laquelle beaucoup de camarades se posent des questions, avec une méconnaissance de ce sujet en particulier pour les plus jeunes ...

ACTUALITÉS EN FRANCE

LA GRÈVE DES SERVICES D'URGENCES semble s'amplifier. Le 1er juillet la CGT, FO et les membres du collectif inter-urgences ont été reçu par le ministère, il y avait 700 manifestants ce qui est bien pour un mois de juillet mais rien de la part du ministère qui reste sourd aux revendications.

Mais il n'y a pas que les personnels des urgences en difficulté, comment la fédération peut aider pour fédérer les luttes et porter les revendications des salarié.e.s de la Santé et de l'Action sociale : amélioration des conditions de travail, embauche et formation du personnel, une hausse des salaires immédiate (qui sont minables dans notre secteurs : la demande de primes nous interroge et semble peu collective et bien maigre...), reconnaissance des qualifications, catégorie active... ?

Il y a des mouvements de luttes incessantes, mais comment se saisir de toutes ces luttes et mouvements pour une mobilisation de grande ampleur? Il nous faut continuer d'informer et débattre pour impulser des luttes gagnantes sur les différentes dates.

LA SITUATION DANS LES EHPAD ET CELLE DES AIDES À DOMICILE SONT LIÉES ET RIEN N'A CHANGÉ DEPUIS LES GRANDES LUTTES DE 2018.

Doit-on attendre la nouvelle loi avant d'agir ? La loi « grand âge » ne serait pas mise en place de suite, le gouvernement attendrait la loi retraite (et notamment le financement des mesures ?). Dans le rapport LIBAULT certains points paraissent intéressants, mais certaines pistes comme la création de nouveaux métiers semble un enfumage car les métiers des soins et de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie existent, mais ils n'ont aucune reconnaissance salariale... Et l'enjeu d'une vraie loi est de décider le financement des besoins. La CGT propose et doit chiffrer des propositions concernant les besoins en personnel, de formation, et une reconnaissance salariale des qualifications.

Il ne faut pas accorder trop d'importance aux rapports, l'important est de travailler ensemble avec les secteurs concernés pour faire connaître à toutes et tous les salarié.e.s et aux citoyennes et

citoyens nos revendications pour construire un rapport de force plus important. Le congrès de l'UFR s'est engagé à soutenir et relayer les luttes de nos camarades.

LE GOUVERNEMENT CONTINUE LA CASSE DE NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE ET NOS CONQUIS SOCIAUX : LOI SANTÉ, CHÔMAGE, FONCTION PUBLIQUE... LA CONFÉDÉRATION APPELLE A UNE JOURNÉE DE MANIFESTATIONS ET DE GRÈVE LE 24 SEPTEMBRE APRÈS UNE SEMAINE D'ACTION LA SEMAINE PRÉCÉDENTE.

La confédération a lancé un questionnaire pour connaître l'état d'esprit des militant.e.s. Les camarades présent.e.s à la CE de l'UFR l'ont rempli et vont inviter les camarades dans les territoires à le remplir.

ACTIVITÉ RETRAITÉ.E.S

Après les journées d'actions unitaires des retraité.e.s tout au long du premier semestre 2019, **une délégation des 9 organisations a remis 200 000 cartes pétitions des retraité.e.s à l'Elysée.** Il était plus simple de faire signer les cartes avant les élections européennes qu'après les élections.

Mais le mépris du président et de son gouvernement continue. Une nouvelle journée d'action des 9 organisations de retraité.e.s est prévue le 8 octobre dans «tous les départements» pour exiger la revalorisation des pensions (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA).

DÉCISIONS :

➡ *Faire tract d'appel pour le 24 septembre pour journée d'action interpro et le 8 octobre journée de mobilisation des retraité.e.s.*

➡ *Faire un pont sur la loi « grand-âge » à la CE d'octobre*

➡ *Inviter à notre prochaine CE en octobre Annie Bertelle qui a travaillé avec l'UCR sur « Nouvelles technologie et enjeux pour la société et les retraité.e.s »*

➡ *Participer aux groupes de travail de la FD retraites, personnes âgées, COM...*

La CE de l'UFR le 2 et 3 juillet 2019 à Montreuil

► POINT REVENDICATIF RETRAITE

- **PRÉSENTATION DU DIAPORAMA CONFÉDÉRAL POUR LA CAMPAGNE RETRAITE** par Régis MEZZASALMA, activité confédérale retraite. Rodolphe Verger, responsable de l'activité retraites était invité.

Peu d'éléments concrets sur la prochaine réforme, à priori la parution de la loi se ferait après les élections municipales, mais Delevoye devrait présenter ses conclusions vers le 14 juillet.

SYSTÈME PAR POINTS POUR LES SALARIÉ.E.S ET NON SALARIÉ.E.S.AVEC AJUSTEMENT AUTOMATIQUE sans débat public, c'est à dire sans passer par le parlement à chaque fois, le financement ne devant pas dépasser 14% du PIB. Le taux de cotisation retraite dans le nouveau régime serait de 28,12 % (partagé entre 60 % employeur et 40 % salarié) mais il n'y aura plus de cotisations pour droits à retraite au delà de 120 000 € de salaire.

L'âge légal de départ restera fixé à 62 ans. **Mais un âge « d'équilibre » à 64 ans** serait instauré pour toucher le taux plein ! Un assuré partant à la retraite entre 62 et 64 ans subira une décote de 5 % sur la valeur de ses points par année d'écart. Au-delà de cet âge pivot, une surcote de 5 % par année supplémentaire, viendra majorer le montant de la pension. **Cet âge d'équilibre évoluera en fonction de l'espérance de vie !!!**

Les décisions seront très contraintes et non démocratiques : pas de déficit, pas touche au taux de cotisation. Les seules marges de manœuvre sont la modification de l'âge pivot ou la déconnexion du pilotage automatique en cas de choc démographique ou économique.

Beaucoup de questions : Quelle valeur du point, comment connaître le montant de sa retraite ? Prise en compte des carrières et donc des inégalités ? Quels mécanismes de solidarité, quels montants ? Quels financements ? **Quelle gouvernance** (les retraité.e.s et les actifs/ves en seront exclus) ? Quel minimum retraite ?

POUR RAPPEL, À LA CNRACL DONC FPT ET FPH 49% DES AFFILIÉS SONT NON IMPOSABLES CELA EN DIT LONG SUR LE NIVEAU DES SALAIRES ET LE MONTANT DES PENSIONS DANS LA SANTÉ !!!

Le rapport DELEVOYE prévoit le maintien de la catégorie active uniquement pour « les uniformes masculins (militaires, policiers, pompiers ...) ». Pour les hospitalières il prône la suppression en considérant que dans les autres secteurs de santé ce départ anticipé n'existe pas !!

Pourtant 2017, à la CNRACL, les départs pour invalidité ont augmenté. Nous devons nous battre pour la reconnaissance de la pénibilité, dans le public comme dans Le privé.

Pas de réelle simulation correcte de Delevoye. Les simulateurs prennent en compte les données individuelles voir simulateur sur le site de l'UGICT, la confédération essaie d'en faire un ne s'adressant pas qu'aux cadres.

DÉCISIONS :

➔ *Il faut mettre en avant les impacts de cette réforme pour les retraité.e.s, car beaucoup pensent que la réforme ne les concernera pas.*

➔ *Il est important de porter collectivement nos propositions CGT pour mobiliser le plus largement possible. Le diaporama nous semble difficile pour une diffusion tous azimuts, il doit être revu par la confédération. L'UFR le diffusera dès réception. La confédération prépare 9 fiches pour permettre aux militant.e.s d'aller sur le terrain.*

➔ *Mettre la question revendicative des retraites autour du 24 septembre*

➔ *Sur la question d'aller ou non aux concertations retraite : y aller permet d'avoir des explications, des pistes, mais surtout de l'audience dans les médias*

- **ACTION SOCIALE DE LA CNRACL** : point présenté par Nicole BERNABÉ, administratrice CGT, collègue des retraité.e.s

Au budget 2018 de l'action sociale, 15 millions € n'ont pas été utilisés, le conseil d'administration par un vote à l'unanimité a obtenu le report de ce budget sur l'année 2019. Les ministères de tutelles (budget et sécu) ne sont pas d'accord... Ils peuvent utiliser leur droit de veto sur cette délibération dans le délai d'un mois après réception de la délibération. Une prochaine commission de l'action sociale se réunira le 10/07/19 pour faire des propositions sur l'utilisation de ces 15 millions d'euros. Les élu.e.s CGT vont continuer à favoriser l'utilisation du budget sur des aides individuelles en direction des plus basses pensions.

Nicole nous communiquera le CR de cette réunion

- **ÉLECTIONS CNRACL EN 2020 POINT PRÉSENTÉ PAR NICOLE BERNABÉ ET JEAN-LUC GIBELIN**

2,2 millions d'affiliés actifs et 1,3 millions de pensionnés devront voter en 2020 pour les représentant.e.s au CA de la CNRACL. Actuellement la CGT, première organisation syndicale a 3 élu.e.s actifs et une retraitée. En 2014 le vote électronique a été instauré.

Il est confirmé que les élections auront lieu en 2020, 9 mois après les municipales de mars 2020, donc en décembre 2020 et installation du CA en janvier 2021.

La suppression d'emplois statutaires met en péril le budget de la caisse et cette menace s'amplifie avec la nouvelle loi de la Fonction Publique. En 2017 : 11360 suppressions de fonctionnaire dont 7360 pour la FPT et 4000 pour la FPH qui sont, au mieux, remplacés par des contractuels qui cotisent au régime général. La marge financière se réduit, le budget 2018 présente un excédent de 15 millions soit 1,4 mois de prestations. L'État ponctionne dans notre caisse pour alimenter d'autres caisses déficitaires, c'est le système de compensation. Cette compensation pénalise l'équilibre du régime.

Le GIP INFO/RETRAITE est l'organisme qui regroupe les organismes de retraite obligatoires et les complémentaires de base. Il est chargé du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination et de mutualisation. Cela sera un très bon outil pour appliquer la prochaine réforme...

Les élections CNRACL sont un RDV important dans un contexte revendicatif sur la retraite et la Sécurité sociale. Il nous faut maintenir notre première place mais aussi améliorer la participation à cette élection, surtout dans une période où l'élection des administrateurs/trices des caisses de retraite est remise en cause au bénéfice du mandatement. Il y a un risque que les élections se fassent juste

après les municipales car un grand nombre d'administrateurs employeurs ne renouveleront pas leur mandat et s'ils ne sont pas élus, ils perdent leur titre d'administrateur. Il serait étonnant que le ministère laisse la vice-présidente prendre la présidence de la CNRACL d'autant plus qu'elle est CGT.

La fédération doit décider d'un plan de travail rapidement pour impulser la campagne retraite, pour les actifs cela se fera dans les boîtes par contre pour les retraités il faudra associer nos structures UL UD USR USD...

Nous proposons de partir du bilan d'activité du mandat actuel, le faire connaître et le valoriser. Et bien sûr faire connaître nos propositions retraite. Préparer un protocole d'accord type pour nos boîtes et avoir un suivi établissement /établissement...

DÉCISIONS :

- ➔ L'UFR s'engage à travailler avec les actifs pour cette campagne
- ➔ Demander à la CEF de valider un plan de travail et d'intervenir sur ce sujet au CNF avec une présentation et une note dans le dossier CNF sur l'importance de ces élections de la CNRACL. Hélène va envoyer un courriel au bureau fédéral sur ce sujet.

2. Point « Vie syndicale »

- Travail sur le renforcement de notre syndicalisation

- 12^{ème} Congrès de l'UCR l'an prochain du 11 au 15 mai 2020 à Saint Malo. C'est un congrès de structures, sont invitées les USR et UFR : 1 délégué.e UFR + 1 délégué.e pour 600 FNI (ce qui devrait faire pour notre UFR 7 à 8 délégué.e.s.)
- Participation au collectif fédéral vie syndicale
- UCR représente 20% des syndiqué.e.s, des camarades regrettent que les documents du 52^{ème} congrès confédéral ne s'adresse pratiquement pas aux retraité.e.s.

DÉCISIONS :

- ➔ Faire un courrier commun UFR/FD à destination des structures, pour identification des retraité.e.s par le FNI et Hélène le présentera à la CEF.
- ➔ Trouver un lieu et une date pour que la CE de l'UFR puisse faire le stage élaboré récemment par l'UCR.
- ➔ Le collectif vie syndicale de l'UFR se réunira le 17/9, le lendemain de la CE de l'UFR, idem collectif retraités.
- ➔ Faire un spécial « perspectives » sur congrès UFR de la Napoule

**PROCHAINE CE DE L'UFR SANTÉ ACTION SOCIALE
LE 16 SEPTEMBRE 2019**

**COLLECTIF UFR VIE SYNDICALE
LE 17 SEPTEMBRE 2019**

COLLECTIF UFR RETRAITES LE 17 SEPTEMBRE 2019



CONSULTATION DES SYNDIQUÉS CGT



L'action avec la CGT, vous la voulez comment ?

La CGT lance une vaste consultation de tous ses syndiqué.e.s pour préparer ensemble une rentrée offensive essentiels que sont les retraites, les salaires et les services publics.
Nous t'invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre.

DONNEZ VOTRE AVIS POUR UNE CGT QUI RÉPONDE TOUJOURS PLUS À VOS BESOINS !

La force de la CGT, c'est son organisation et sa vie syndicale. Au cœur de ce processus, le ou la syndiqué.e est un acteur clé, que ce soit pour participer à la prise de décision ou pour être le relais des propositions de la CGT : un syndicat, ce sont des syndiqué.e.s. La participation à l'élévation du rapport de force est tout aussi déterminante, et ce sous différentes formes.

À l'issue de son 52^{ème} congrès, la CGT a décidé de lancer une vaste consultation de tous et toutes ses syndiqué.e.s pour préparer ensemble une rentrée offensive sur 3 sujets essentiels que sont :

1. LES RETRAITES 2. LES SALAIRES 3. LES SERVICES PUBLICS.

Nous vous invitons donc à répondre à ces quelques questions avant le 30 septembre

Lien vers le questionnaire : <http://srvform.cgt.fr:8097/consultationcgt/index.php/survey/index/sid/236446/newtest/Y/lang/fr>

APPEL À LA MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DE NOS DROITS À LA RETRAITE ET DE TOUTE NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE

► LA LISTE DES MOBILISATIONS EST IMPORTANTE POUR CETTE RENTRÉE FACE AUX OFFENSIVES DE LA POLITIQUE LIBÉRALE DU GOUVERNEMENT QUI CONTINUE SA POLITIQUE POUR LES RICHES.

Nous avons assisté dans les médias à une grande mascarade fin août d'une soi-disant mobilisation contre les inégalités lors du G7 et de l'université du MEDEF. Pourtant il n'est pas question pour le gouvernement de revenir sur des dispositions en faveur des très riches et du patronat (suppression ISF financière, exonérations fiscales, loi régressives du droit du travail de la santé et de la Fonction publique...). Cet été, le patronat des grands secteurs de notre économie a continué les plans de licenciements après avoir diminué les droits au chômage, à la formation... De nombreux secteurs appellent à des mobilisations en septembre : énergie, cheminots, grande distribution, finances publiques, santé...



L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ.E.S APPELLE LES RETRAITÉ.E.S DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE À PARTICIPER MASSIVEMENT AUX MOBILISATIONS ET PLUS PARTICULIÈREMENT :

► Le 11 septembre pour dire STOP À LA CASSE DE L'HÔPITAL ET DES SERVICES PUBLICS !

Plus que jamais nous portons notre proposition du véritable 100 % sécu pour un accès pour toutes et tous aux soins de qualité. Des moyens urgents sont nécessaires pour répondre aux besoins de Santé et d'Action sociale : financement des hôpitaux et des EHPAD, embauche et formation des personnels, accès rapide aux soins d'urgence...

La ministre doit répondre aux revendications des personnels d'urgences et des autres services mobilisés, centre 15, EPHAD... : effectifs suffisants,

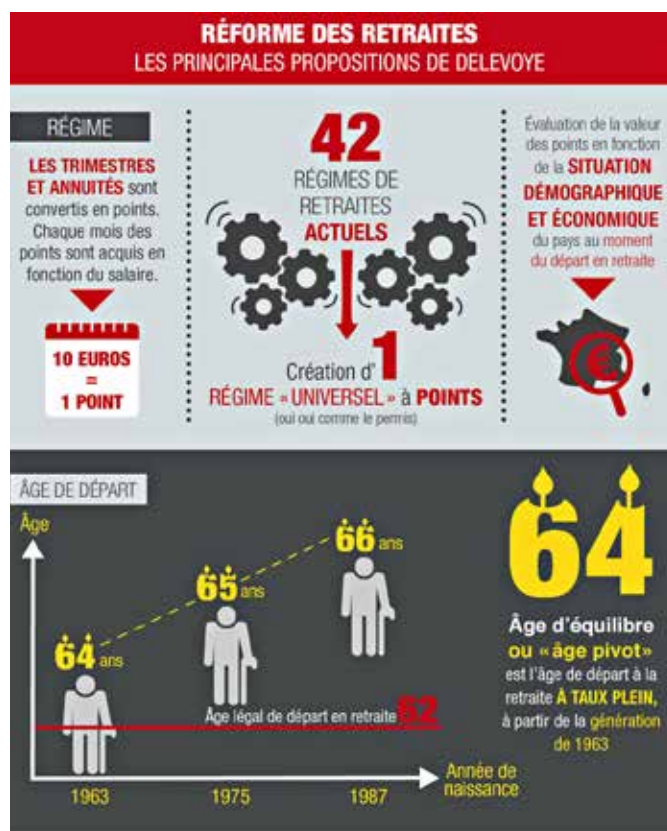
reconnaissance salariale de la qualification, catégorie active...

Le président de la république, dans son interview télévisée du 26 août 2019, a déclaré qu'il n'y aurait pas de réforme sans « *une vraie transformation des professions d'enseignant.e.s, infirmières et aides-soignant.e.s* » car sinon elles seraient lésées par la réforme des retraites. Il reconnaît donc les bas salaires de nos secteurs ? Il est urgent de revoir les grilles indiciaires de la Fonction publique et les grilles du secteur privé pour augmenter tous les salaires (donc les cotisations sociales) et donc les retraites !

Voir site fédéral : <http://www.sante.cgt.fr/Toutes-et-tous-a-Paris-le-11-septembre-2019>

► Le 24 septembre CONTRE LE PROJET TRÈS RÉGRESSIF DE RÉFORME DES RETRAITES et pour augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux

Nous ne sommes pas dupes, le projet d'un soi-disant « régime universel à points » ne fera que des perdants puisque son objectif est de diminuer les retraites : femmes, jeunes, salarié.e.s du privé comme agent.e.s publics, y compris les retraité.e.s. Pour la CGT, ce projet ne peut pas constituer une base de négociation.

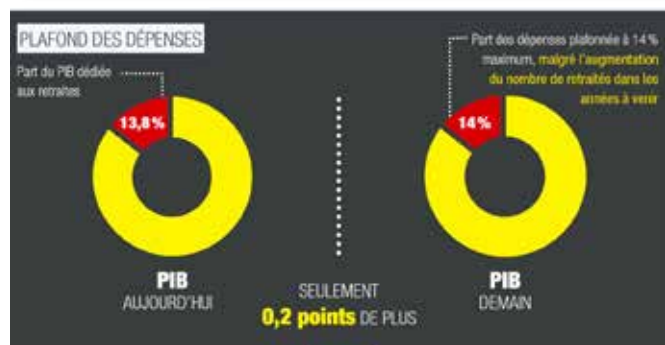
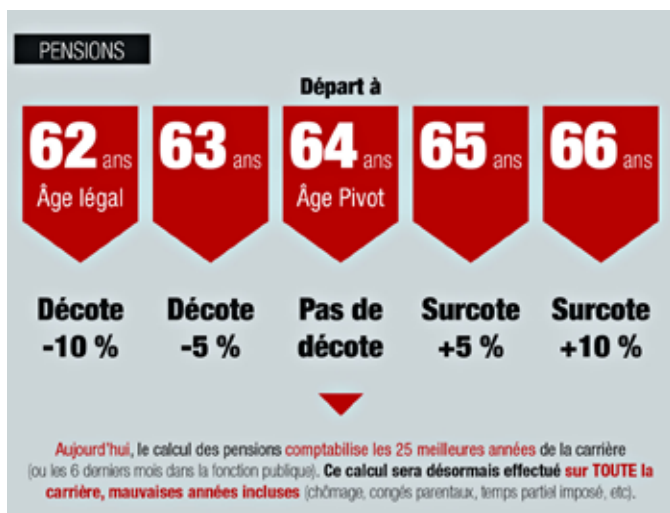


Le financement de retraites décentes est possible pour une retraite à partir de 60 ans avec un minimum au SMIC, et un départ anticipé pour les travaux pénibles

Voir site CGT : <https://www.cgt.fr/actualites/france/retraite/legislation/retraite-nous-ne-sommes-pas-dupes>

site NVO : <https://www.nvo.fr/infographie-retraite/>

Pour acheter le numéro spécial retraites de la NVO : <https://boutique.nvo.fr/common/product-article/207>



Le 8 octobre, partout en France, à l'appel de la CGT et de 8 autres organisations de retraité.e.s (groupe des 9), pour réclamer LA REVALORISATION DES RETRAITES ET L'ANNULATION DE LA CSG

CGT.FO.CFTC.CFE-CGC.FSU.



Solidaires.FGR.LSR. UNRPA

La mobilisation unitaire des retraité.e.s a déjà obtenu un petit recul de la part du gouvernement, notamment avec l'annulation de la hausse de la CSG pour certaines retraites de moins de 2 000 euros, en décembre 2018. Mais le groupe des 9 exige l'annulation de la CSG « pour tous et toutes les retraité.e.s » ainsi que l'augmentation des pensions car les retraité.e.s méprisé.e.s sont toujours en colère.

Cette journée du 8 octobre sera aussi l'occasion pour les organisations de retraité.e.s d'exiger des actes forts du gouvernement concernant l'accompagnement de la perte d'autonomie chez les personnes âgées : embauche urgente et massive du nombre de personnels en EHPAD et de personnels qualifiés à domicile.



Une information à diffuser très largement : L'ACTION SOCIALE DE LA CAISSE DE RETRAITE « LA CNRACL »

→ Le Fonds d'action sociale (FAS) de la CNRACL

Il a été créé il y a 41 ans (20/12/78). L'action sociale est une compétence du Conseil d'administration de la CNRACL : l'article 13-10 du décret 2007 prévoit que le CA délibère sur « les conditions dans lesquelles sont décidées et mise en œuvre les aides et secours en faveur des retraités ». Dans ce cadre la commission de l'action sociale « est compétente pour toutes les questions de principe relevant du FAS (art 71 du Règlement intérieur) ».

L'action sociale est, en priorité, dédiée aux retraité.e.s dont les pensions sont les plus basses, ces aides sont soumises à des barèmes en 2019 :

→ Pour une personne seule : 1 260 €

→ Pour un couple : 1 638 €

Il faut savoir que pour certaines aides, même si vous dépassez le barème fixé, vous pourrez, suivant l'aide demandée, obtenir une aide qui ne sera pas délivrée au taux plein (pas la totalité de l'aide) mais à un taux réduit (une partie de l'aide).

Toutes les explications sont sur le site CNRACL ainsi que tous les documents de demandes d'aides qui peuvent être téléchargés :

<https://www.cnrACL.retraites.fr/retraite/aide-et-contact-retraite/les-aides-du-fonds-daction-sociale-fas-cnrACL>

Si vous n'utilisez pas d'ordinateur, vous avez la possibilité de demander l'envoi par écrit :

→ du « guide de l'action sociale 2019 » où sont présentées toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre (ce guide est publié chaque année en janvier),

→ des formulaires de demandes d'aides .

Votre syndicat CGT peut vous aider

→ Guide en ligne : <https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/2019-01/Guide%20FAS%202019.pdf>

Les administratrices et administrateurs CGT que vous avez élu.e.s et qui vous représentent ont toujours fait le choix d'assurer des actions de prévention collective, mais surtout de maintenir des actions individuelles. Notre conviction étant qu'il nous faut répondre au mieux aux besoins des retraité.e.s en situation de fragilité : aide pour dépenses d'énergie, de santé (mutuelle), aide à l'amélioration de l'habitat, etc...).

Dans les situations de détresse financière, il existe

LES RETRAITÉS NE SONT PAS SEULEMENT

EN COLÈRE...



ILS VEULENT
UNE REVALORISATION
DE LEURS PENSIONS

aussi une aide que l'on nomme « secours » (frais d'obsèques, loyer, etc) qui peut être demandée avec l'appui d'une assistante sociale pour la constitution de la demande.

À savoir aussi qu'il existe des prêts sociaux, ouverts jusqu'à 80 ans, à taux 0 ou taux du livret A et sans aucun frais de dossier ni frais d'assurance. Ce qui n'est pas négligeable quand on connaît la politique bancaire sur les prêts...

Il est important de faire connaître l'action sociale de la CNRACL pour que les retraité.e.s demandent les aides auxquelles elles et ils peuvent prétendre.

En effet, nous savons que les retraité.e.s qui perçoivent les plus

basses pensions (exonérés totalement de CSG) sont au nombre de 69 933 en 2018. Cela signifie qu'à minima toutes ces personnes devraient percevoir les aides de l'action sociale de la CNRACL.

→ Les administratrices et administrateurs CGT de la CNRACL interpellent tou.te.s les retraité.e.s et les sections de retraité.e.s au sujet de l'importance d'utilisation du budget du FAS

En effet, la non utilisation de ce budget permet aux ministères de tutelles (Budget et Sécurité sociale) d'avoir des arguments pour diminuer encore le budget d'action sociale !

→ Pour rappel : lors de la négociation du contrat d'objectifs et de gestion (COG 2018/2022), on voulait nous imposer un budget d'action sociale à 124 millions d'€ par an alors qu'en 2017 il était fixé à 130,5 millions d'€... sachant que nous aurons 10 à 12 % de retraité.e.s supplémentaires de 2017 à 2021... Face au blocage du Conseil d'administration, nous avons réussi à maintenir le budget du FAS jusqu'à 2022 à 130 millions d'€ par an.

MAIS en 2018, le budget du FAS n'a été utilisé qu'à hauteur de 115 millions d'€ ce qui donne des arguments pour diminuer le budget. Pourtant, nous savons pertinemment que beaucoup des retraité.e.s ne demandent pas les aides dont elles et ils ont besoin et auxquelles ils peuvent prétendre (manque d'information, honte, difficulté à constituer le dossier de demandes d'aides ?...).

Nous devons travailler à informer les retraité.e.s CNRACL d'autant que nous avons demandé le report

des 15 millions d'€ du budget d'action sociale non utilisé en 2018. Les Ministères de tutelles ont émis un veto face au vote à l'unanimité du Conseil d'administration pour le report des 15 millions d'€ au budget 2019.

Face à ce veto, un Conseil d'administration exceptionnel s'est tenu le 30 août 2019. Nous avons voté à l'unanimité :

1- Des mesures exceptionnelles qui s'appliqueront de septembre à décembre 2019, notamment pour améliorer les performances énergétiques de vos logements (installation de pompe à chaleur, feu à pellets ou à bois). La CNRACL prendra en charge la facture de ce type de mode de chauffage, en déduisant les aides de l'État ou du territoire que vous aurez perçues, cela

permettra de financer un mode de chauffage plus économique.

2- Des mesures expérimentales s'appliqueront dans un premier temps jusqu'à fin 2020 : paiement des abonnements de transport nationaux et inter-régionaux, une participation annuelle de 500 € pour vos voyages en train, participation pour l'achat d'un vélo électrique, changement d'électro-ménager pour avoir des appareils basse consommation A+++ , etc.

Ces nouvelles mesures vont être présentées sur le site CNRACL, nous vous invitons à vous y rendre pour consulter les aides exceptionnelles ou expérimentales qui vous sont proposées.

L'UFR vous enverra l'information dans la lettre du jour fédérale.



Note Elections CNRACL C.E. UFR

Montreuil, le 3 septembre 2019

Les élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration de la CNRACL doivent réglementairement avoir lieu dans les neuf mois suivants le renouvellement des conseils municipaux (élections en mars 2020), soit entre avril et décembre 2020. Ce n'est pas automatiquement en décembre, la durée de préparation pourrait être diminuée.

Actuellement, les réunions et procédures internes au Conseil d'Administration et aux échanges avec les tutelles se déroulent, notamment pour que les textes organisant ce scrutin soient publiés dans les temps, afin que le prochain conseil s'installe pour le nouveau mandat en janvier 2021.

Ce rendez-vous doit se construire dans une coopération avec les camarades de la Fédération des Services Publics, confirmée lors du séminaire du groupe CGT CNRACL et de deux Fédérations fin janvier en Ariège.

UN RENDEZ-VOUS IMPORTANT DANS UN CONTEXTE REVENDICATIF, RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE

3 millions environ d'inscrit-e-s avec plus de deux millions actives et/ou actifs et plus d'un million de retraité.e.s.

La CNRACL reste un des très rares régimes de base à avoir conservé un suffrage universel direct pour désigner les membres du CA. C'est une spécificité précieuse qu'il faut mettre en avant et préserver, et qui représente une revendication de la CGT d'obtenir des élu-e-s proportionnellement au résultat des élections, plutôt que des mandaté-e-s.

L'élection est donc un RDV revendicatif et démocratique important pour les fonctionnaires territoriaux ainsi qu'hospitaliers et les retraité-e-s d'autant dans la perspective de la nouvelle réforme

des retraites portée par le président Macron.

Nous devons commencer rapidement la campagne. Les thèmes de campagne sont en lien étroit avec ce que nous avons défendu durant des années et lors des élections professionnelles de décembre 2018.

DES ENJEUX IMPORTANTS EN RÉFÉRENCE AUX SCRUTINS PRÉCÉDENTS

► Rester largement la première organisation chez les actives et les actifs en conservant notre nombre d'élu-e-s. Il est toujours possible qu'une quatrième organisation arrive à obtenir des élu-e-s, nous pourrions alors perdre un siège. Il faut donc viser une progression du score de la CGT dans les deux versants FPT et FPH.

► Conserver la première place dans le collège des retraité-e-s. Symboliquement, c'est important, car seule notre organisation demande par exemple les augmentations de barèmes et plafonds, seule la CGT se bat pour une utilisation large et démocratique du Fonds d'action sociale.

Nous avons un vrai effort à déployer dans ce collège pour maintenir et consolider nos positions. Il faut sans doute développer un travail aussi avec l'UCR, afin de sensibiliser les retraité-e-s qui ont changé de lieux de vie entre l'activité professionnelle et la retraite.

► Être vigilants sur la participation pour consolider l'importance de cette élection dans une période de forte remise en cause de ce mode de renouvellement, qui reste une revendication de la CGT afin d'assurer une représentation paritaire au plus proche du « souhait » des affilié-e-s. Ces élections seront sans autre scrutin social dans la même période, contrairement à 2011.

► Il faut avoir aussi en tête que le collège des

employeurs territoriaux risque d'être renouvelé en totalité. Le président actuel du conseil d'administration ne se représentera pas sur ce collège. C'est un énorme changement puisqu'il dirigeait cette instance depuis 29 ans... Les vice-présidences auront toutes été renouvelées sur la fin de mandat. Il est important de tenter d'assurer une stabilité de la délégation CGT

► PROPOSITION D'UN PLAN DE TRAVAIL

Il serait souhaitable que le plan de travail soit décidé rapidement pour commencer la campagne en même temps que la mobilisation que la CGT ne va pas manquer d'impulser contre la réforme Macron des retraites.

Lors du séminaire CNRACL, les camarades administratrices et administrateurs de nos 2 FD, avec les camarades des collectifs retraites ont travaillé sur plusieurs aspects du bilan et sur des pistes de propositions. Il serait souhaitable que la feuille de route soit proposée pour commencer dès que possible le travail :

► *Constituer rapidement un groupe de travail « élections CNRACL » de nos deux FD, pour établir des propositions aux 2 directions fédérales et réaliser les travaux nécessaires de la campagne commune, comme nous l'avons fait ensemble pour les précédentes campagnes retraite.*

► *Ce groupe pourrait être composé des administratrices et administrateurs CNRACL, des camarades des collectifs retraite, de membres des CEF et des CE des UFR. Un lien avec les secteurs communication et élections des fédérations est bien entendu à prévoir.*

► *Un calendrier commun d'initiatives et de préparation paraît adapté et utile.*

► *Peut-être programmer un temps sur les élections CNRACL dans les instances nationales pour permettre une appropriation plus large des enjeux, valider une feuille de route et lancer la campagne CNRACL en l'intégrant dans l'actualité revendicative « retraite ».*

► *Partir d'un bilan d'activité du mandat actuel.*

► *Nous avons aussi le bilan du mandat actuel à valoriser et faire connaître, vu le travail important réalisé par la CGT.*

► *La publication des lettres électroniques réalisées à l'issue des réunions du conseil d'administration et des commissions, nous paraît une base utile. Elles sont disponibles.*

► *Les conditions du vote :*

Lors des élections précédentes, le vote, pour les actif-ve-s se déroulait sous la forme électronique parsite avec une organisation locale de bureau de vote. Cela se traduit dans des dispositions nationales et dans un protocole d'accord électoral local (nombres de lieux de vote, possibilités de vote dans certains services décentralisés, listes électorales, etc.). Cela signifie d'engager assez en amont, la démarche de négociations de protocoles d'accords

électorales locaux... Ce vote électronique permet le suivi établissement par établissement, collectivité par collectivité.

Pour les retraité.e.s, les deux derniers scrutins étaient sous forme électronique. Il nous faut prendre des mesures d'organisation pour suivre le vote, pour s'assurer de la réception du matériel électoral par les retraité.e.s après avoir vérifié leur inscription sur les listes électorales affichées dans les communes de domicile des retraité.e.s.

► CANDIDATURES AU CA

Le groupe CGT sortant va connaître des évolutions et des modifications tant pour les actives et actifs que pour les retraité.e.s. Les choix de la « tête » de liste, de la composition des camarades en position éligible, de la ou du membre du bureau seraient utilement à réaliser le plus en amont possible pour permettre un temps de formation des candidates et candidats et un meilleur engagement dans la campagne électorale.

Aux dernières élections, nous avons établi des listes où la parité femmes/hommes a été strictement respectée, avec une complémentarité à partir de critères géographiques (représentation de diverses régions, métropole et DOM), et des critères de diversité professionnelle. Le mandat de six ans est long et des évolutions sont normales. C'est ainsi que Jean Maurice a rejoint le groupe à l'occasion du départ en retraite d'une camarade des services publics, Monique.

Fin 2019, il y aura le départ à la retraite de Jean-Luc Gibelin. Il sera sans doute utile de vérifier qui dans les sortant.e.s actuel.le.s peut aller au terme d'un nouveau mandat en cas de reconduction.

Dans les autres organisations, il y aura du changement dans les responsables de délégation.

Enfin, chez les employeurs la situation est nouvelle aussi, comme déjà exprimé plus haut. Concernant ceux de la fonction publique hospitalière, représentant de la FHF, celui qui connaissait bien le dossier vient de partir en retraite ; il n'est pas certain que son remplaçant poursuive après les élections. Concernant ceux de la fonction publique territoriale au sein desquels la ou le président.e est choisi.e, il paraît utile de répéter que c'est la grande incertitude. Le seul élu sortant sera sans doute un élu centriste de Bordeaux. Cette situation inédite pourrait amener le gouvernement à rapprocher le renouvellement du CA des élections municipales.

C'est une dimension importante à prendre en compte, au moment où notre caisse sera dans la tourmente de la réforme systémique de Macron et où les régimes de la fonction publique seront en jeu, voire remis en cause. Une faiblesse de notre caisse, avec une méconnaissance de son histoire, de son fonctionnement, ses problématiques, pourrait être un élément de fragilité.

Le rapport du COR 2019 confirme l'importante dégradation des revenus des retraité.e.s...

Le 6^{ème} rapport du COR présenté en juin 2019 réactualise les projections de court, moyen et long terme du système de retraite. La CGT conteste les méthodes de prospectives du COR établies pour 50 ans : ce qui est impossible !!! De plus, le COR reprend les hypothèses gouvernementales liées au pacte européen de stabilité et des mesures comme la suppression de 120.000 emplois de fonctionnaires d'ici 2022, diminution des dépenses de retraites dans le PIB... Les hypothèses du COR sont très loin des propositions de la CGT sur le plein emploi, le partage des richesses...

Si ces prospectives sont contestables, les constats du COR ne sont malheureusement pas une surprise :

DÉGRADATION DES REVENUS DES RETRAITÉ.E.S

« Au niveau individuel, les pensions ont connu au cours des 25 dernières années une érosion de leur pouvoir d'achat ... qui s'explique principalement par les mécanismes d'indexation des pensions et par la hausse des prélèvements sociaux sur les retraités (notamment celle de la CSG depuis sa création au début des années 1990) ».

DIMINUTION PROGRESSIVE DU TAUX DE REMPLACEMENT AU FIL DES GÉNÉRATIONS

Actuellement, pour un non-cadre du secteur privé, le taux de remplacement est de l'ordre de 75%. Selon le COR le montant pour la génération née en 2000 serait compris entre 54 et 63% selon les différentes hypothèses !

LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES DIMINUENT MAIS PERDURENT

L'écart entre les retraites des femmes et celle des hommes est plus important que l'écart entre leurs salaires moyens, mais ces écarts diminuent. Le COR pense que la diminution va se poursuivre et que

les pensions des femmes seront proches de 90% de celles des hommes en 2070 !!! (où est passée l'égalité, grande cause nationale de Macron ?).

L'IMPORTANT DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ (POURTANT LE GOUVERNEMENT VEUT LES RÉFORMER !)

La part de la réversion dans la retraite totale des femmes s'élève à 19,4% en 2016, alors qu'elle est négligeable dans celle des hommes (1,1%).

Les dispositifs de solidarité bénéficient davantage aux femmes puisqu'elles ont des pensions plus basses en moyenne. En 2016, le rapport entre les pensions des femmes et des hommes passe de 52% (hors dispositifs de solidarité) à 60%, si on tient compte des majorations pour enfants et autres dispositifs de solidarité.

AGE DE DÉPART ET SITUATION AU MOMENT DE LA LIQUIDATION DE LA RETRAITE

→ La plupart des assuré.e.s partent à la retraite à l'âge légal, soit 62 ans. En 2017, les 2/3 des nouveaux retraité.e.s sont partis à 62 ans, 23,5% des hommes sont partis à 60 ans et 10,7% des femmes. En sens inverse, 9,3% des femmes sont parties à 66 ans.

→ Beaucoup d'assuré.e.s ne sont plus en activité au moment où ils liquident leur retraite. A 60 ans, 28% des assuré.e.s ne sont ni en emploi, ni en retraite : 7% sont au chômage et près de 21%

sont inactifs et près de 10% sont sortis du marché du travail avant 50 ans ou n'ont jamais travaillé).

- Voir l'analyse de la CGT du rapport du COR dans la publications de l'UCR Interliaisons N° 154 : http://www.ucr.cgt.fr/administration/interliaisons/interliaisons_na__154.pdf
- Pour consulter le rapport COR ou sa synthèse : <http://www.cor-retraites.fr/article541.html>

Depuis la loi retraite de 2014, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a pour mission de publier chaque année avant le 15 juin un rapport sur les évolutions et les perspectives des retraites en France qui s'inscrit dans le cadre du processus de suivi et de pilotage du système de retraite français.



Évolutions et perspectives des retraites en France

Rapport annuel du COR — Juin 2016

Le COR, créé en 2000, est un service du Premier Ministre. Il associe des parlementaires, des représentants des « partenaires sociaux », des experts et des représentants de l'État.